

**MAIRIE DE VARETZ****COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 10 JUILLET 2015**

Nombre de conseillers en exercice :

En exercice : 19

Présents : 11 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Elisabeth Goddaert, Mireille Durand, Maria Sousa-Borges, Emilie Merel, Catherine Goulmy.
- Messieurs Pascal Barrière, Paul Audard, Aimé Pons, Eric Jaubertie, Matthieu Froidefond.

Excusés avec procuration : 8

- Monsieur Aurélian Coursière procuration donnée à Matthieu Froidefond
- Monsieur Jean-Pierre Charliquet procuration donnée à Elisabeth Goddaert
- Monsieur Clément Tallerie procuration donnée à Aimé Pons
- Monsieur Francis Rouland procuration à Mireille Durand
- Madame Brigitte Berthy procuration donnée à Nicolas Pennel
- Madame Jany Guennoc-Barrière procuration donnée à Pascal Barrière
- Madame Marie Loriol procuration donnée à Eric Jaubertie
- Madame Maryse Lochu procuration donnée à Maria Sousa-Borges

Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

Ouverture de séance : 20H30

**Préambule :**

- Approbation des comptes rendus des séances des 5 et 20 juin 2015.

**1 – URBANISME – VOIRIE :****- Aliénation du chemin rural de Lage Les Pirondeaux :**

L'aliénation de ce chemin, propriété de la commune d'Yssandon sur une moitié jusqu'à son axe médian et de la commune de varetz sur l'autre moitié, est prévue au profit de Monsieur Bourzat. Pour la réalisation de cette opération, le notaire demande à ce que soit indiquée la désaffectation du chemin en vue de sa cession.

Opération mise au vote du conseil municipal.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Aliénation en partie du chemin rural Le Bourg et d'une partie de la parcelle AX65 :**

Afin que l'aliénation de ces terrains soit possible, leur désaffectation est soumise au vote du conseil municipal.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Rétrocession du CD 152 ancien tracé :**

Une délibération de 2001 actait la rétrocession du CD 152 ancien tracé à la voirie communale. Est proposée d'acter à nouveau cette rétrocession ainsi que l'intégration de ce chemin dans la voirie communale. Les travaux de remise en état sont prévus durant l'été par le conseil départemental.

Est soumis au vote du conseil municipal, d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer la rétrocession avec le conseil général, une fois les travaux prévus effectués et validés.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**2 – TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS :**

**- Schéma d'orientations La Gane Les Roubeyrs Zone AU : consultation des bureaux**

Une délibération d'octobre 2014 a annulé les schémas d'orientations de La Gane Les Roubeyrs, des incohérences ayant été relevées. La consultation de bureaux d'études prévue n'a pas été réalisée à ce jour. Est soumis au vote du conseil municipal, le lancement de la consultation des bureaux d'études.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Programme de voirie 2016 : consultation des maîtres d'œuvre et demandes d'aides**

36000 € peuvent être obtenus d'ici la fin de l'année auprès du Conseil Départemental en raison de la modification des aides pluriannuelles devant être mobilisées finalement sur 2015. Est soumise au vote la consultation des maîtres d'œuvre pour les voiries à refaire en fonction du diagnostic de voirie et permettre la demande de subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur Paul Audard propose la mise en place de refuges sur certaines routes afin de faciliter le croisement des véhicules. Monsieur le Maire précise que la notion de sécurité sera prise en compte lors de la réalisation des voiries.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Préau des écoles : lancement de la consultation des bureaux d'études.**

Est soumis au vote du conseil municipal, le lancement de la consultation des bureaux d'études ou architecte pour la réalisation d'un préau à l'école élémentaire.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **3 – FINANCES:**

#### **- Renouvellement du bail du bureau de poste :**

Le renouvellement du bail se fait par tacite reconduction pour un bail de 9 ans à la filiale de la Poste, à savoir Postimmo. Le montant du bail est de 6709,85 € par an révisé chaque année en juin. Postimmo souhaite que le bail soit porté par sa filiale Locaposte. Pour ce faire il convient de résilier le bail Postimmo et de lui substituer un autre identique au nom de Locaposte. La validation de ce nouveau bail pour 9 ans, est soumise au vote du conseil municipal.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **- Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz-revalorisation 2015 :**

Est soumise au vote du conseil municipal, la revalorisation de la redevance annuelle pour les ouvrages de distribution de gaz : 475 €.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **- Tarifs 2015 mini-camps (nuit camping Varetz) :**

Le coût de revient de 10,71 € en 2014, sera de 10,53 € en 2015 (pour 10 enfants). Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition d'une participation des familles à hauteur de 5 €, le complément restant à la charge de la commune.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **- Admissions en non-valeur et pertes irrécouvrables:**

Monsieur Le Trésorier propose d'admettre en non-valeur et pertes irrécouvrables les sommes de 118,20 € (ALSH et cantine) et 172,95 € (cantine), créances de 2009 et 2010 d'une même famille en surendettement. Cette proposition est soumise au vote du conseil municipal.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **- Evolution des modes de paiement : mise en place du prélèvement et régies**

A ce jour, sont payés en régie l'ALSH, la garderie et la cantine ALSH et en direct à la trésorerie, la cantine. De nouveaux moyens de paiement sont envisageables : par prélèvement, par internet, à la trésorerie. Le paiement internet étant plus coûteux, on se propose d'arrêter les régies au 01/09/2015.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'arrêt des régies ALSH, cantine ALSH et Garderie.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

Est soumise au vote du conseil municipal, la délégation à Monsieur le Maire pour supprimer ou créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

municipaux, ainsi que la délégation pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**4 – PERSONNEL COMMUNAL :**

**- Maintien dans l'emploi d'un travailleur handicapé (contrat article 38) :**

La commune de Varetz est tenue d'avoir 2 unités handicapées. En janvier 2014 et janvier 2015, les 2 unités étaient représentées par un employé en arrêt maladie et un employé en CUI à temps partiel. Au 01/01/2016, le premier sera à la retraite et l'employé en CUI, handicapé sera en remplacement à 18H30. Il est envisagé de lui proposer un contrat durable à 20H et ainsi bénéficier d'aides (6000 €, tutorat,...) permettant d'obtenir un coup de revient semblable à celui d'un CUI et de pérenniser l'emploi de l'agent. Cette proposition est soumise au vote du conseil municipal.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Recrutement d'agents en Contrat Unique d'Insertion :**

A ce jour, un employé a fait un CUI d'un an et ne veut pas le renouveler ayant trouvé un poste près de chez lui. Un deuxième employé a terminé son contrat et obtenu un CAP petite enfance. Est proposée la création de 2 nouveaux CUI (3 au total car un en attente).

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Création d'un poste de rédacteur :**

Est proposée la création d'un poste de rédacteur pour la filière administrative afin de valider une embauche nécessaire à la réorganisation du service : poste ouvert au 01/09/2015.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Ecoles maternelle et élémentaire, rentrée 2015, annulation de la délibération du 29 avril 2015 :**

Sur demande de l'académie, il est proposée l'annulation de la délibération du 29/04/2015 demandant la suppression des écoles maternelle et élémentaire en vue de la création d'une école primaire à 10 classes avec un seul directeur qui avait aussi été demandée par l'académie.

**Approbation donnée par 18 voix pour, 1 abstention.**

Arrivée de Brigitte Berthy à 21H50.

**5 – QUESTIONS DIVERSES :**

- Le coût d'aménagement du chemin de Biscayes pour l'ouverture et la finition sera refacturé à Polygone. A ce stade, seule l'ouverture a été faite et il n'y a pas eu de facturation. 14000 € étaient prévus pour l'extension du réseau incendie, des modifications d'arrivée d'eau permettront le déplacement du poteau incendie existant et ainsi d'économiser cette somme. L'alimentation en gaz sera déplacée.

- Coût du rond point de Castel Novel, de la place de Jouvenel et de l'arrière de la Mairie :  
Total des factures : 63,50 € de pouzzolane, environ 300 euro de cailloux mais aussi utilisé sur d'autre chantier et environ 150 € de végétaux.

Fin de la séance : 22H30.

Prochain conseil municipal : 28 Août 2015 à 20H30.